

EDITORIAL

AMÉLIORER ET PARTAGER
LES RESSOURCES EN EAU

À l'heure où l'environnement est au débat avec le grenelle qui lui est consacré, notre territoire est plus que jamais victime de la sécheresse.

Économiser l'eau est une priorité, le rôle de la municipalité est aussi de prévoir l'avenir en trouvant de nouvelles ressources.

C'est pourquoi le projet de raccordement avec le Vaucluse a été lancé. Une initiative qui devrait nous permettre un complément en eau potable de 300 m³ par jour, ce qui n'est pas sans intérêt. Des contacts ont été pris avec le SIVOM Durance Luberon de Pertuis, lors d'une récente rencontre avec son président et maire de la Tour d'Aigues. Ensemble, nous avons jeté les bases d'une convention qui permettrait à notre commune de créer une canalisation reliant notre nouveau réservoir à celui de Vitrolles en Luberon qui sera, pour l'occasion, renforcé.

En attendant, c'est à chacun d'entre nous de penser économie car la sécheresse est une situation préoccupante dans notre région.

Gérard Baumel, maire de Céreste.

Nous apprenons, à l'instant où nous imprimons la Gazette, le décès de Michel Bonzi. Il s'était gentiment prêté à une rencontre avec notre journaliste le mois dernier pour la rubrique *Gens d'Ici* et nous regrettons qu'il n'est pas eu le temps de lire cet hommage.

Renseignements municipaux :

Mairie : 04 92 79 00 15 ou mairie-cereste2@wanadoo.fr

Office de Tourisme : 04 92 79 09 84 ou otcereste@club-internet.fr

Médi@thèque : 04 92 79 06 95 ou mediatheque@cereste.fr

Site Web : www.cereste.fr

RÉSUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2007

L'intégralité du compte-rendu est disponible en mairie.

✓ DEMANDES DE SUBVENTION
POUR LA CRÈCHE

Le plan de la future crèche a été présenté. Elle sera aménagée dans l'ancienne gendarmerie et sa surface de 100 m² pourra accueillir une quinzaine d'enfants. Le montant des dépenses est estimé à 250 657 € TTC. Des aides ont été demandées auprès de l'État et de la CAF.

✓ AMÉNAGEMENT DE
L'ANCIENNE RN100

Suite à la demande de subvention adressée au Conseil Général en début des travaux de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement de la traversée de Céreste, le Conseil Général et l'Agence de l'eau ont précisé qu'ils pourraient intervenir sur le financement dans le cadre du Fonds de Solidarité Rurale.

Le conseil municipal charge le maire de solliciter le CG du 04 et l'Agence de l'Eau pour obtenir des aides maximales et autoriser le département à percevoir, pour le compte de la commune, la subvention de l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.

✓ CHARTE DU PARC NATUREL
RÉGIONAL DU LUBERON

Le Conseil municipal a approuvé le projet de la charte révisée du parc naturel régional du Luberon et renouvelle son adhésion au syndicat mixte du parc.

✓ SUBVENTION 2007

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 7 000 € au Comité d'Animation pour l'année 2007.

✓ TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ
RELATIFS À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal approuve le programme d'éclairage public de la traversée du village, possédant neuf points lumineux, et accepte le plan de financement d'un montant de 31 829,97 €.

Participation de 3 992,05 € du S.I.E ainsi que l'avance sur deux ans du montant de la T.V.A, soit 5 216,28 €. Participation du Conseil Général de 40 % du montant H.T (sous réserve d'accord). Participation communale de 19 021,64 €.

Le conseil municipal, approuve également le programme d'éclairage public du secteur Jean Jaurès, Réfractaires et la Gardette, possédant neuf points lumineux, et accepte le plan de financement d'un montant de 55 735,88 €.

Participation de 6 990,28 € du S.I.E ainsi que l'avance sur deux ans du montant de la T.V.A, soit 9 133,97 €. Participation du Conseil Général de 40 % du montant H.T (sous réserve d'accord). Participation communale de 36 011,63 €.

La municipalité s'engage à inscrire chaque année dans son budget, les dépenses dues au titre des remboursements d'annuités (capital + intérêts) pour l'emprunt contracté par le S.I.E. dans le cadre du programme d'éclairage public susvisé.

✓ AGRANDISSEMENT DU
CIMETIÈRE

Un projet d'agrandissement du cimetière de 2 000 m² pour la réalisation de 190 caveaux et 30 concessions en pleine terre est à l'étude.

Directeur de la publication : Gérard Baumel
Rédaction / Conception : Cristel Béguin-Bérard
Photographies : Gérard Baumel, Cristel Bérard
Dépôt légal à parution de 800 exemplaires
Imprimerie : Mollet - Manosque

Soucieuse de la protection de l'environnement, la municipalité de Céreste s'engage à utiliser un support papier recyclable et biodégradable selon les normes européennes pour imprimer son journal municipal.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LIRE ET FAIRE LIRE

Rencontre réussie le mois dernier autour de la littérature jeunesse. En présence de l'auteur Jack Chaboud et d'Alain Ferreti, vice président de l'association nationale *Lire et Faire Lire* et président des *Lutins Cérestains*, le maire a rassemblé trois générations de cérestains, le temps de quelques lectures enfantines. L'occasion pour la Médi@thèque de mieux faire connaître cette démarche associative de lecture intergénérationnelle et d'encourager les bénévoles.



Lire et Faire Lire ou la transmission des valeurs littéraires.

RESTRICTION DE L'EMPLOI DU FEU

En raison de la sécheresse persistante et du niveau important du dessèchement de la végétation sur une grande partie du département des Alpes de Haute Provence, les restrictions de feu concernant l'incinération des végétaux sur pieds sont maintenues jusqu'au 15 novembre par arrêté préfectoral. Par conséquent, l'écobuage est strictement interdit, sauf dérogation à réclamer en mairie.

DÉGRADATIONS CAUSÉES PAR LES VOLATILES

Des dégradations dues aux pigeons ont pu être constatées. Différents procédés existent pour y remédier, une étude est en cours. Dans l'immédiat, les trous dans les arbres du cours seront bouchés.

NOUVELLES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis le 1^{er} octobre 2007, le permis de construire et les autorisations d'urbanisme font l'objet d'une réforme, visant à simplifier les démarches administratives.

Trois permis (construire, aménagement et démolir) remplacent désormais onze régimes d'autorisation et une déclaration préalable remplace quatre régimes de déclaration.

✓ La demande de permis d'aménager peut être utilisée pour tous types d'aménagement. Il peut autoriser des constructions et/ou des démolitions.

✓ La demande de permis de construire pour maison individuelle doit être utilisée pour les projets d'habitations individuelles et de leurs annexes (garage...).

✓ La demande de permis de démolir peut être utilisée pour toute démolition totale ou partielle d'une construction jusqu'à 20 m².

✓ La déclaration préalable permet de déclarer des aménagements ou des constructions non soumis à permis.

Le dossier à déposer contient un bordereau des pièces jointes simplifiant la constitution de la demande et le contrôle du caractère complet du dossier.

Attention : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents fournis.

En cas de fausse déclaration, vous risquez une annulation de décision et une sanction pénale.

La demande ou la déclaration est à adresser par la poste (recommandé accusé de réception) ou à déposer à la mairie de la commune où est situé le terrain. Un récépissé de réception précisera les délais d'instruction :

✓ Trois mois pour les demandes de permis d'aménager.

✓ Deux mois pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et les permis de démolir.

✓ Un mois pour les déclarations préalables.

Une majoration de ces délais est prévue pour certains types de projets. Si

à l'issue du délai d'instruction aucun courrier n'est formulé, le silence de l'administration vaudra décision favorable ou non opposition à la déclaration préalable.

Attention : le permis est une autorisation administrative délivrée sous réserve du droit des tiers.

Dès la notification de décision favorable ou la date d'acquisition du permis tacite ou de non-opposition à déclaration préalable, un affichage lisible doit être effectué sur le terrain durant toute la durée du chantier. Avant les travaux, une déclaration d'ouverture de chantier en trois exemplaires doit être adressée à la mairie. Les travaux terminés, le bénéficiaire du permis de construire, d'aménager ou de déclaration préalable, doit adresser une déclaration sur l'achèvement et la conformité des travaux.

Informations complémentaires auprès du service urbanisme de la mairie ou sur le site Internet du ministère chargé de l'urbanisme : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

EXPOSITION CERESTE ET SES ARTS

Le salon d'automne des artistes cérestains a ouvert ses portes du 25 au 28 octobre. L'occasion pour l'association *Céreste et ses Arts*, d'inviter les amateurs de peintures, sculptures, photographies... à participer à leur prochain concours du 9 au 15 décembre sur le thème de l'eau.



Les artistes réunis lors du vernissage à la salle des Fêtes.

AGENDA

MARDI 6 NOVEMBRE À 10H30 : Inauguration de la maison des Arts.

DIMANCHE 11 NOVEMBRE À 11H : Armistice, défilé et remise de médailles d'honneur de la ville.

SAMEDI 17 NOVEMBRE 19H À LA SALLE POLYVALENTE : Apéritif de bienvenue aux nouveaux cérestains.

SAMEDI 24 NOVEMBRE À LA SALLE DES FÊTES : Soirée Salsa et repas d'anniversaire pour les 20 ans du Comité d'Animation.

VENDREDI 30 NOVEMBRE À PARTIR DE 13H : Sortie découverte du prieuré de Ganagobie organisée par l'office de tourisme. Participation 7 € (5 € adhérents). Inscriptions obligatoires avant le 28 novembre à l'OT.

SAMEDI 1^{ER} DÉCEMBRE 15H À L'OFFICE DE TOURISME : Andrée Maureau dédicacera ses livres de cuisine et vernissage de l'expo-vente qui se tiendra jusqu'au 22 décembre pour des idées cadeaux en tout genre.

CINÉMA

SAMEDI 3 NOVEMBRE 17H À LA SALLE DES FÊTES : KIE LA PETITE PESTE Film d'animation japonais d'Isao Takahata.

SAMEDI 17 NOVEMBRE 17H À LA SALLE DES FÊTES : UN SECRET Film dramatique français de Claude Miller avec Patrick Bruel, Cécile de France...

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC RÉGIONAL DU LUBERON

C'est principalement pour s'organiser face à des logiques industrielles et résidentielles, sans porter atteinte aux terroirs agricoles et aux différents patrimoines, que les communes du Luberon se sont rassemblées en parc naturel régional en 1977. Désormais ce territoire, qui s'est fait un nom, tant pour sa belle image que pour sa bonne qualité de vie, est tout autant convoité si ce n'est davantage qu'il y a trente ans.

Comme jadis, pour les communes du Luberon, il y a lieu de s'inquiéter de la situation et d'anticiper les évolutions à venir afin de ne pas avoir à les subir. La précédente charte arrivant à son terme, il fallait pour le parc la révi-

ser en tenant compte des nouvelles perspectives. Un document de cent soixante pages, présenté ce mois-ci aux communes adhérentes, a donc été élaboré après de nombreuses réunions thématiques, publiques, à domicile et une enquête publique. Certes, il y a de nouvelles problématiques mais les principaux fondements du parc sont toujours d'actualité : la protection et la valorisation du patrimoine, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'accueil, l'éducation et l'information du public ainsi que l'expérimentation des politiques environnementales.

À cela se rajoutent des objectifs autour des évolutions environnemen-

tales et sociétales, comme la lutte contre le réchauffement climatique, le développement des énergies renouvelables, l'éco-citoyenneté et des intentions de partenariats avec les associations et les entreprises. Développer des logements sociaux mais aussi nouer des liens avec les agriculteurs, les chasseurs et les pêcheurs font partie des objectifs du parc.

En attendant cette progression, les quatre vingt-cinq communes du parc, ont jusqu'à la mi-janvier 2008 pour adopter la nouvelle charte qui les engagera, si elles l'approuve, aux projets du territoire pour une période de douze ans.

BALADE

NOTRE DAME DE LURE

Durée aller/retour : 2 h

Dénivelé : 250 m

Carte : I.G.N Top 25 n°3341 OT



Située sur le versant sud de la montagne de Lure et au nord de Saint Etienne-les-Orgues, l'église, qui date de 1160, a été classée monument historique en 1980. Érigée à l'écart des itinéraires traditionnels, l'édifice élève sa croix sur une vaste esplanade aménagée de main d'homme au cœur d'un superbe massif forestier, suivant la règle des moines de l'abbaye chalaisienne.

Au départ de Notre Dame de Lure, nombreuses sont les balades. Celle des deux combes s'oriente vers le sud, le long de la Grande Combe avant de s'infléchir sur la gauche pour rejoindre le mas de Marquerier. Monter à travers bois au dessus de la bergerie jusqu'à la combe de Chavalet. S'orienter ensuite vers l'amont du ravin et grimper dans le bois par la gauche. Passer à proximité du jas de Clément et redescendre sur la droite pour retrouver l'ancienne abbaye.

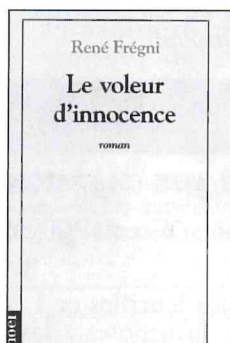
LITTÉRATURE

Ouvrages sélectionnés et disponibles à la Médi@thèque

LE VOLEUR D'INNOCENCE de René Frégni

 Roman

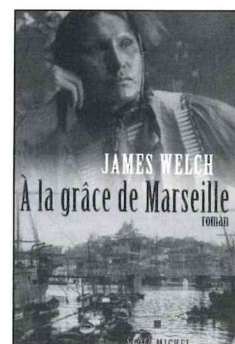
Dans un décor qui n'est pas sans rappeler le cinéma italien des années cinquante, René Frégni évoque son enfance à Marseille. Il découvrira la férocité des enfants, la beauté des femmes, la violence et l'injustice. Émotion et drôlerie traversent les pages de manière sublime et la passion que l'écrivain provençal voue à sa mère agit comme un garde fou aux tumultes de sa vie. Le récit s'achève alors avec la première incarcération, le voleur laisse son enfance en prison, commence alors un chemin noir qui l'entraînera dans d'autres écritures.



À LA GRÂCE DE MARSEILLE de John Welch

 Roman

Charging Elk, jeune Sioux de la troupe du Wild West Show de Buffalo Bill, est durant l'automne 1889 en tournée européenne. Ainsi, chaque soir avec ses camarades, il divertit les foules en jouant les indiens sauvages et cruels, mais c'est à Marseille que va se jouer son destin. Victime d'un accident, il s'enfuit de l'hôpital, sans savoir que la troupe est repartie pour l'Italie. Commence alors pour lui une longue série d'épreuves et de mésaventures dans un pays inconnu. Un roman passionné qui scelle la rencontre de l'ancien et du nouveau monde.



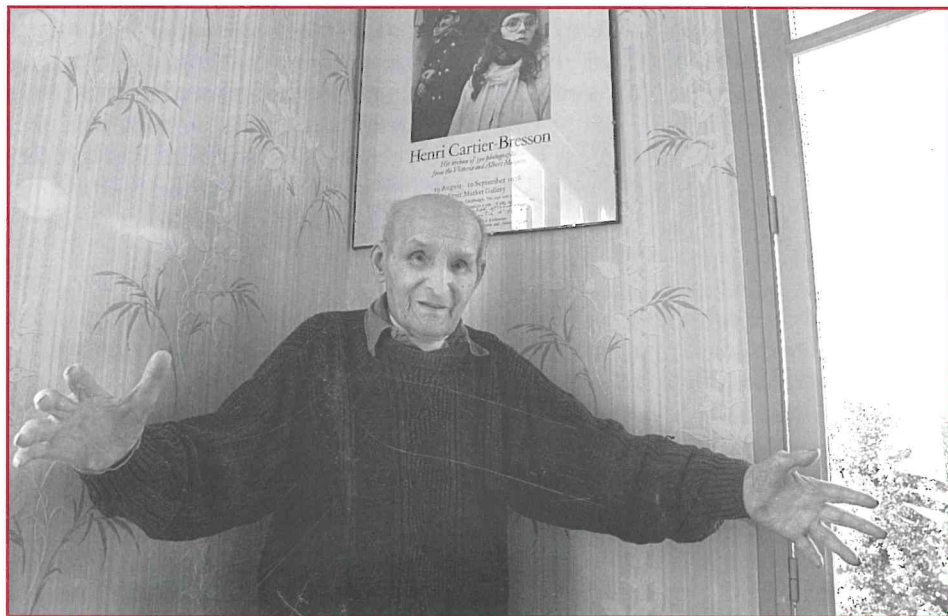
MICHEL BONZI, L'HOMME QUI COUPAIT LES ARBRES

Pauvre et en pantoufle, c'est comme ça que Michel est arrivé d'Italie avec sa famille. À l'époque, Céreste comptait une importante communauté de piémontais. Parcours réussi d'un travailleur immigré.

Dans la cuisine, un couple, photographié en noir et blanc dans cette même pièce, contemple depuis le mur, le vieil homme assis près de la fenêtre. Un face à face avec le passé, qui accompagne Michel dans son quotidien. C'était il y a plus de vingt ans, son ami Henri avait insisté pour les immortaliser sur papier baryté. Lui un bérêt à la main, elle dans un tablier à fleurs. Les Bonzi regardent l'objectif, le sourire franc et spontané des gens nobles de la campagne. Après, se souvient Michel, ils avaient mangé des tomates farcies comme savait si bien les cuisiner Héloïse quand venaient dîner Henri, Martine et Mélanie Cartier-Bresson. Des instants précieux qui désormais tapissent la mémoire et les murs de Michel. Dans la pièce voisine, une autre photographie prise par Martine Franck image la complicité des deux hommes. L'italien, arrivé à douze ans à Céreste pour charrier du bois avec son père et le français, né dans une famille cossue et qui deviendra l'un des plus célèbres photojournalistes. "Souvent Henri me demandait de lui raconter ma vie. Il aimait les histoires et les gens simples."

Querelle à l'italienne

Alors Michel racontait son père charbonnier, son voyage avec lui en Argentine à l'âge de cinq ans et, bien qu'il ne se souvienne pas de la raison de ce départ, il se remémorait la longue traversée en cargo. À dix huit ans, victime d'un accident de chasse, Michel préfère s'enfuir de l'hôpital plutôt que de subir une seconde opération pour sauver son bras droit, définitivement plié. Son handicap ne l'empêche cependant pas de travailler durement ni de compter fleurette aux filles du pays avant d'épouser Héloïse, en 1936. "Elle me séduisait tellement qu'au début j'osais pas lui parler et puis, on s'est amoureux." Le mot est aussi joli et spontané que le sourire de Michel évoquant le souvenir : "Ma mère n'a jamais approuvé mon mariage. Elle souhaitait que j'épouse une



Michel dans l'hiver d'une vie bien remplie.

authentique italienne, respectueuse des valeurs et des coutumes du pays. Héloïse avait pourtant les mêmes origines que moi mais, comme elle était née en France, pour ma mère ça ne comptait pas. En revanche, j'étais pour ma belle-mère le gendre idéal et je n'ai pas eu de mal à obtenir la main de sa fille. Ma mère n'a jamais pardonné mon choix malgré nos quatre enfants mais ça ne nous a pas empêché d'être heureux, jusqu'à la mort d'Héloïse en 2002."

L'art et la manière des charbonniers

Pendant et après la guerre de 1940, Michel est charbonnier pour fournir le combustible aux gazogènes. Aidé de son épouse, il prépare la base ronde de la charbonnière avec une cheminée puis la recouvre de feuillages et de terre. Le couple se relaie nuit et jour pour alimenter la cuisson de la charbonnière. Haute de deux à trois mètres, elle brûle pendant plus de dix jours. Le charbon refroidit ensuite deux jours avant d'être défourné avec des fourches à longues pointes durant la nuit, pour mieux voir les braises. "Le charbon devait avoir une belle couleur d'acier bleuté et un son cristallin. S'il sonnait mat il était trop cuit."

Puis, l'époque du charbon finissant, Michel crée une entreprise de bûcheronnage. Il élague les arbres de la région, achète des parcelles de forêt pour les coupes de bois, emploie des bûcherons du Piémont et débite à la hache et à la scie les arbres destinés au bois de chauffage et à l'approvisionnement d'usines de papiers. Dans les années 1960, Michel investit dans l'achat d'un camion citerne et livre du fioul. L'entreprise prospère, la famille Bonzi parvient à acquérir une maison de village.

À l'heure de la retraite, Michel paye d'un poumon les deux paquets de cigarettes qu'il a fumé chaque jour pendant des années. Le chirurgien lui prédit au mieux six mois de vie. C'était il y a trente cinq ans. "Si ça se trouve aujourd'hui, le médecin qui me condamnait à la tombe, c'est lui qui y est !"

Michel a donc continué à accumuler les anniversaires, les mariages de ses enfants et les baptêmes des petits-enfants. Désormais, à quatre vingt dix-huit ans, il regarde la vie des autres passer. Celle de son ami photographe est passée aussi.

CRISTEL BÉRARD

MARMITE

VELOUTÉ DE LENTILLES AUX CHÂTAIGNES

Ingrédients : 200g de lentilles sèches, 200g de châtaignes cuites, 1 œuf, 200g de fromage blanc, 4 échalotes émincées, sel et poivre.

Dans une cocotte, faire revenir les échalotes avant d'ajouter les lentilles et 1 litre d'eau. Cuire 45 minutes. Épicer et mixer. Dans un bol, battre l'œuf avec le fromage blanc. Les incorporer à la soupe ainsi que les châtaignes écrasées. Remuer quelques minutes à feu doux et servir.